

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MARS 2022 – 18 H 30

Dans le contexte actuel lié à la crise sanitaire, dans le respect des gestes barrières, les membres du Conseil Municipal se sont réunis ce 11 mars 2022 à 18 h 30 dans la salle des fêtes de Pernes, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 mars 2022 conformément à l'article L.2121,10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme JANSSOONE-CZAJKA, M. LEWANDOWICZ, Mme MERLIN, M. DELERUE, Mme BRUYANT, MM. BLARINGHEM (mandataire de M. CARDON), DELECOURT, Mmes AFANASJEW, BUGNON, M. LALLOYER, Mme BELVAL (mandataire de Mme PINTO), M.M. LAMBERT, JOSSIEN (mandataire de M. WAGON) JAZWIECKI (arrivée 18h44), et Mme HEMERY.

Secrétaire de séance : Mme Pascale AFANASJEW. et Pauline MAYEUR en qualité d'auxiliaire.

Participaient à la réunion :

Daphné KAJ, secrétaire de mairie

Sabine MUCHA, agent de gestion administrative

Pauline MAYEUR, assistante de gestion comptable et RH.

1 journaliste.

Madame le Maire ouvre la séance et précise que le Conseil Municipal est diffusé en live sur Facebook puis que le quorum est atteint.

### **Approbation du procès-verbal de la précédente réunion.**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

### **Présentation des observations définitives du rapport de la CRC débattu en conseil communautaire le 24 février 2022.**

Chaque conseiller municipal a reçu avec la convocation la synthèse du rapport de la Chambre Régionale des Comptes ainsi que le rapport détaillé de manière dématérialisée.

Mr JOSSIEN revient sur le point relatif aux commissions en particulier sur le sous-emploi des commissions. Il serait souhaitable que cette disposition s'applique à la municipalité de Pernes.

Pour ce rapport, chaque conseiller avait la possibilité d'en débattre.

### **Changement de siège de TernoisCom.**

Depuis le 23 novembre 2021, l'ensemble des services de la Communauté de Communes du Ternois a effectivement emménagé à l'adresse suivante : Parc des Moulins 400 rue de Maisnil 62130 HERLIN LE SEC.

Cette modification doit être soumise à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 103 communes membres.

POUR A L'UNANIMITE

### Etude de zonage de l'assainissement sur Pernes.

Chaque conseiller municipal a reçu la proposition du plan de zonage.

La Communauté de Communes du Ternois a la compétence « assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) et a fait appel à un bureau d'études pour la révision de zonage d'assainissement.

A titre informatif, à l'issue de l'étude de zonage d'assainissement de 2002, le Conseil Municipal a retenu le scénario d'un zonage collectif sur l'intégralité du bourg avec extension du réseau actuel (pose de réseau séparatif et réhabilitation en séparatif des réseaux existants autant que possible.

Il est à noter que le choix s'appuie sur des solutions d'assainissement les mieux adaptées pour la commune.

M.JOSSIEN émet des réserves quant aux habitations éloignées du centre bourg et qui resteraient en assainissement non collectif.

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur chaque secteur non desservi par l'assainissement. Ceux-ci ne sont pas directement desservis par le réseau de collecte des eaux usées mais ils pourraient l'être de par leur proximité au réseau. 4 secteurs pourraient être repris en assainissement collectif.

CONTRE : 4 – ABSTENTION : 0 – POUR : 14

### Eclairage public.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune de Pernes fait partie de la nouvelle Communauté de Communes du Ternois issue de la fusion des Communautés de communes les Vertes Collines du St Polois, de l'Auxilois, de la Région de Frévent et du Pernois.

La compétence éclairage public n'est pas reprise dans les compétences exercées par la nouvelle intercommunalité. Celle-ci est donc redevenue une compétence communale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Dans un premier temps la commune de Pernes avait conclu un contrat avec la société CITEOS en juillet 2017 qui s'est terminé en 2021.

Dans la recherche d'une solution de rationalisation des coûts tant pour la maîtrise d'oeuvre que pour l'exécution des travaux, la sélection d'une entreprise unique agissant pour chaque maîtrise d'ouvrage apparaît comme la réponse adaptée à nos besoins.

Dans cette perspective, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour les travaux d'entretien et de modernisation de l'éclairage public.

Une délibération est nécessaire pour adhérer au groupement de commande entre les communes membres pour les travaux d'entretien et de modernisation de l'éclairage public ; accepter les termes de la convention constitutive du groupement, autoriser Mme le Maire à signer la convention ainsi que tous les autres documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Intervention de M. JOSSIEN. Après information complémentaire apportée quant au coût supporté par la commune, les membres du conseil municipal ont voté :

POUR A L'UNANIMITE.

### **Compte de gestion 2021.**

Le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal, pour le budget communal présente un excédent global de clôture d'un montant de 518093,93 € réparti comme suit :

. Excédent de fonctionnement : 378891,74 €

. Excédent d'investissement : 139202,19 €

(résultat reporté 2020 : 88529,87 €

Intervention M. JOSSIEN ; le groupe BIEN VIVRE A PERNES qu'il représente votera contre.

CONTRE : 4 – POUR : 14

### **Compte administratif 2021.**

Chaque conseiller municipal a reçu un exemplaire du compte administratif de la commune. Ce document budgétaire est identique au compte de gestion établi par la Trésorerie Municipale.

Les chiffres sont communiqués par Mme MERLIN aux membres du Conseil Municipal.

Intervention M. JOSSIEN concernant chiffres DIVERS A PAYER / DIVERS A RECEVOIR en investissement communiqués en commission finances en décembre 2021 et la somme de 80000 € pour la vente de la maison 94 rue de l'Église .

M. DELERUE, doyen du conseil a procédé au vote.

CONTRE : 4 – POUR : 13

### **Affectation des résultats.**

Compte tenu de l'excédent d'investissement de 139202,19 €, des restes à réaliser en dépenses de 398750,00 €, des restes à réaliser en recettes de 127000,00 €, il ressort un besoin de financement de 132547,81 €.

Mme le Maire propose à l'assemblée d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

. 132547,81 € au compte 1068 (recette d'investissement)

. 246343,93 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Intervention M. JOSSIEN sur le montant reporté au compte 1068.

Les membres sont invités à voter sur l'affectation proposée par Mme le Maire.

CONTRE : 0 – POUR 14.

Les membres élus du groupe BIEN VIVRE A PERNES s'abstiennent.

## **RIFSEEP : modification des plafonds du régime indemnitaire.**

Le mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP, Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel avait fait l'objet d'une délibération le 13 décembre 2018. Il paraît nécessaire de réviser les plafonds de cette délibération pour les agents de catégorie C groupe C2 et C3 pour les motifs suivants :

- anticiper les révisions d'attribution des primes qui doit être revue à minima tous les 4 ans,
- anticiper les éventuels avancements de grade.

Le projet de la nouvelle délibération a été examinée en comité technique le 1<sup>er</sup> février 2022 et a reçu un avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.

POUR A L'UNANIMITE.

## **Informations diverses.**

### **1, Fermeture de poste école Dollet.**

Suite au départ de Mme ROLLAND (classe CE1) ; le poste ne sera pas remplacé ; de 7 classes, l'école primaire M. Dollet passera à 6 classes à la rentrée prochaine.

31 élèves partent en 6ème ; 16 élèves arrivent en CP.

### **2, Ecole Notre Dame.**

Pour faire suite aux éléments communiqués lors du dernier Conseil Municipal (le 10/12/2021), la municipalité a reçu la notification de la Préfecture datée du 17/12/2021 suite à la saisine de l'UDOGEC 62 quant à sa participation financière pour les élèves pernois suivant leur scolarité à l'école Notre Dame.

Les services de la Préfecture ont retenue pour l'année scolaire 2021-2022 les montant calculés par les services de la Mairie soit :

564,88 € pour les élèves de maternelle et 246,33 € pour les élèves de primaire.

Il est à noter une fermeture de classe élémentaire à Notre Dame pour la rentrée prochaine.

### **3, Sécurité**

*A/ Trois points de notre programme ont cheminé afin de sécuriser nos administrés.*

- Tourniquets, rue des Soupirs : des demandes de prix ont été effectuées,
- Dératisation : après relève des différents points stratégiques de Pernes, un devis va nous être transmis ; nous nous sommes rapprochés en effet d'une société pour un programme de dératisation bi-annuel sur la commune.
- déjections canines : 5 points ont été relevés sur Pernes ; un distributeur de sachets avec poubelles à proximité est dans les prévisions finances.

*B/ DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels).*

Le document doit subir quelques rectifications et un calendrier de passages dans les services communaux doit être établi. Une rencontre avec le groupe de travail est prévu le 18/03/2022.

#### 4, Etangs Peuvrelle.

19 volontaires ont participé au chantier bénévole le 26/02/2022 pour le nettoyage... D'autres chantiers auront lieu selon un calendrier

#### 5, Etat des lieux suite tempêtes EUNICE et FRANKLIN.

Constat d'une coupure de courant (3 jours) rue de St Pol.

Dès l'annonce de la tempête, décision de fermeture cimetières et city (certaines personnes ont été étonnés alors que la municipalité agissait pour la prévention...).

Suite aux dégâts matériels (maternelle...), des déclarations aux assurances ont été effectuées...

Ce sont des intempéries inédites, la municipalité s'est mobilisée pour venir en aide aux sinistrés... mise en sécurité...

Mme le Maire précise qu'un agent communal a été missionné pour assurer la sécurité des enfants aux sorties des écoles...

#### 6. Rappel à l'ordre.

La municipalité s'est doté d'outils pour faire face aux incivilités dont peuvent être destinataires les administrés, les élus... jusqu'à ce jour un de ces outils, le rappel à l'ordre n'est pas utilisé (signature du protocole le 01/09/2021 avec Monsieur le Procureur).

Soucieuse de la sérénité de la population, celui-ci sera bientôt mis en pratique en particulier pour les commentaires réseaux sociaux...

#### 7. Guerre UKRAINE.

La municipalité s'est mobilisée en s'appuyant sur l'AMF, la Protection Civile...pour une collecte locale. Il était nécessaire d'organiser avec des partenaires ces actions. La collecte est ainsi concrète ; nous sommes assurés de son acheminement auprès des organismes humanitaires. Deux permanences ont été assurées.

Une mise à jour des dons suite aux différentes collectes a été effectuée ; l'AMF informe que les dons sont toujours possibles mais plus en hygiène et en vêtements.

Mme le Maire informe des dernières communications de la Préfecture : vigilance sur le gazole ; des personnes peuvent faire des stocks ; or il n'y a pas de pénurie.

#### 8. Elections présidentielles.

Mme le Maire sollicite les disponibilités des membres du conseil municipal pour l'organisation tours de garde les 10 et 24 avril 2022.

#### 9. Cérémonie du souvenir des déportés reportée au 22 avril 2022.

#### 10. Commission des Fêtes : 23/03/2022 – commission Finances/Travaux : 30/03/2022

Conseil Municipal : 05/04/2022